

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAILLY-SUR-LA LYS

DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DANS LE CADRE DU COMPLEMENT AU COLIS DE NOEL ATTRIBUÉ AUX AINÉS

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de SAILLY-SUR-LA LYS,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 5 du 22 juillet 2020 portant délégation de compétence à la Vice-Présidente ;

Considérant le souhait du Centre Communal d'Action Sociale d'ajouter un pot de miel dans le colis aux Aînés dans le cadre des fêtes de fin d'année 2023 ;

Vu la proposition tarifaire de l'apicultrice récoltante Line BILLET-GORNY à VIOLAINES ;

DECIDE

Article 1 : Est signé avec Line BILLET-GORNY (30 bis rue de Canteleu – 62138 VIOLAINES) le devis pour une commande de 345 pots de miel à joindre aux colis des aînés, pour un montant total de 1091.93 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du C.C.A.S. et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BÉTHUNE.

DECCAS2023_13

Fait à SAILLY-SUR-LA LYS,
le 16 octobre 2023,

La Vice-Présidente du C.C.A.S,
Marie Dominique DE SWARTE

